

Nature de l'acte : 3.5

DECISION N° 2026 209

Mis en ligne le 04.10.2026
Transmis le 04.10.2026

CONCESSION N° 1512 AU CIMETIÈRE DE LANGELE
RENOUVELLEMENT N° 2026-000040 - FAMILLE PRAT - ÎLOT 7 RANG 4 TOMBE 6

Le Maire de Lourdes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2122-18, L2122-22, L2122-23, L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17

Vu l'arrêté du 30 septembre 1977 portant règlement général sur la police des inhumations et des cimetières communaux,

Vu l'arrêté du 7 juin 2007 portant règlement des cimetières communaux relatif au jardin du souvenir et au columbarium,

Vu la délibération du Conseil municipal adoptant les tarifs en vigueur au jour de la demande,

Vu la délibération n°6 du Conseil municipal du 27 mars 2026 autorisant le maire, pour la durée de son mandat, à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

Vu l'arrêté n°2026_04_428 du 8 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Michel LABADY,

Vu la demande formulée le 1^{er} septembre 2026 par Mme CATOIS Marie-Claude, domiciliée à Lourdes (Hautes-Pyrénées), 12 Rue du Bourg, et relative au renouvellement d'une concession de terrain au Cimetière de Langelles afin de conserver une sépulture familiale.

DECIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé au Cimetière de Langelles, à Mme CATOIS Marie-Claude et afin de conserver la sépulture familiale PRAT, le renouvellement d'une concession de terrain de 30 ans, prenant effet le 20 octobre 2026 et arrivant à expiration le 20 octobre 2056 moyennant la somme de quatre cents euros qui a été versée.

Le numéro attribué à la concession est : 2026-000040.

ARTICLE 2 :

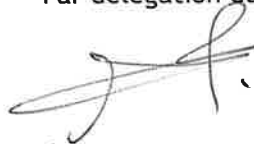
Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 2 septembre 2026

Par délégation du Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Labady', with a stylized flourish at the end.

Jean-Michel LABADY
Adjoint au Maire